



Remboursement régulation de charges

Par **sarahf**, le **14/10/2010** à **14:21**

Bonjour, j'ai déménagé d'aubervilliers depuis 14 mois, l'agence qui me louait l'appartement a gardé 10% de mon dépôt de garantie, soit 150 euros pour d'éventuelles régulations de charges. elle ne m'a toujours pas remboursé et ne m'a fourni aucun justificatif. est ce légal? que suis je en mesure de lui réclamer? elle me dit qu'elle n'est pas en possession du relevé des charges et qu'elle en a fait la demande au propriétaire qui ne lui fourni pas. merci de m'éclairer